

## Montesquieu dans *Le Monde* en 1998

---

L'année a été faste: en 1998 le nom de l'auteur de *L'Esprit des lois*, le titre ou des citations de l'ouvrage, la mention des *Lettres persanes*, d'Usbek ou de La Brède sont apparus dans quarante-cinq textes du journal *Le Monde*. C'est deux fois et demi plus qu'en 1997 où l'auteur de la présente étude n'en avait relevé que dix-sept: à partir, il est vrai, d'un simple dépouillement artisanal et sans recourir alors au service informatique du quotidien<sup>1</sup>. La méthode utilisée cette fois-ci est à la fois plus pratique et plus sûre: grâce en soient rendues au progrès technique qui vérifie l'espoir placé autrefois par le philosophe dans les machines susceptibles d'alléger la peine des hommes (*EL*, XV, 8), également à l'organisation du journal et à ses collaborateurs!

On croirait pouvoir expliquer l'assez forte présence ainsi constatée par le deux cent cinquantième anniversaire qui a tant occupé l'an dernier et la Société Montesquieu et de nombreux spécialistes. Mais *Le Monde* n'est pas une revue savante et il n'a ni évoqué ni même signalé aucun des colloques universitaires qui ont marqué cet anniversaire aux États-Unis (Tulsa et Los Angeles), en Allemagne (Daun), à Genève et à Bordeaux. Tout au plus a-t-il retenu comme digne de mention, le 9 octobre, le 12<sup>e</sup> Salon du livre de cette dernière ville, manifestation placée sous le patronage de Montesquieu qui partageait cet honneur avec Yachar Kemal et Federico García Lorca. Il est vrai que cela a donné une page presque entière du journal (p. 5), avec un grand article de Jean-Marie Goulemot,

1. Communication présentée au colloque *Montesquieu and the spirit of modernity* (The Clark Library, Los Angeles, février 1998), à paraître avec les Actes du colloque dans les *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, par les soins des organisateurs, David Carrithers et Patrick Coleman.

«Modernité de *L'Esprit des lois*», expliquant le «dessein» d'un ouvrage largement incompris au XVIII<sup>e</sup> siècle, article suivi de la présentation élogieuse du tome 18 des *Œuvres complètes* qui, par sa qualité... et son prix, relèverait «de la haute couture scientifique», et enfin d'indications bibliographiques. On peut ajouter à cet ensemble substantiel l'annonce le 18 décembre (p. 12) du fac-similé de *L'Esprit des lois* publié, à Bordeaux encore, par les éditions Mollat, la mention dans une liste des nouveautés de librairie de la rentrée (4 septembre, p. 7) du livre de Jean-François Chiappe, aux éditions du Rocher, et surtout l'écho par Francis Cornu le 16 mars (p. 25), puis la reprise ironique le lendemain par Alain Rollat («À bas la démocratie!», p. 26) d'un *Grain de philo* de France 3 sur le caractère élitiste du suffrage universel : vu le coût de nos campagnes électorales, le tirage au sort d'Athènes, approuvé par Montesquieu voici deux cent cinquante ans, ne serait-il pas plus démocratique?

Un autre anniversaire, plus présent dans *Le Monde* que celui d'octobre, avait précédemment mobilisé Montesquieu : la commémoration de la seconde abolition de l'esclavage l'avait fait apparaître dans pas moins de quatre articles de la même semaine d'avril. Le 20, un panorama historique de Roland-Pierre Paringaux le mentionnait, sans plus, parmi les promoteurs du courant abolitionniste des Lumières (p. 12). Quatre jours plus tard il était bien davantage à l'honneur, par l'intermédiaire de Victor Schoelcher, dans la reproduction (p. 9) de l'article «Esclave, Esclavage» donné en 1842 par celui-ci au *Dictionnaire politique, encyclopédique, du langage et de la science politique* présenté par le républicain Garnier-Pagès : l'auteur vantait la «justesse» des vues de *L'Esprit des lois* sur la nécessité de l'esclavage dans les républiques antiques, véritables «camps d'armées permanentes» dont la vie matérielle reposait sur les seuls esclaves, et en contraste avec l'acceptation par les grands philosophes grecs et romains d'une pratique odieuse il soulignait la modernité de l'idée abolitionniste. Dans le même *Monde des livres* (p. 11) Philippe-Jean Catinchi rapportait les propos de Daniel Maximin sur la signification politico-philosophique de l'abolition : extension aux esclaves, dans la logique de 1789, du principe universel de citoyenneté, mais aussi reconnaissance aux descendants des victimes africaines de la traite d'une identité caraïbe largement conquise par les armes. Ainsi «l'histoire de 1848 permet de mesurer comment l'homme lutte à la fois avec l'universel et avec le particulier. [...] C'est la fameuse leçon de Montesquieu («Je suis nécessairement homme et je ne suis français que par hasard»). Le combat entre le national, l'ethnique, le communautaire, ce qui fait la solidarité du groupe, et l'aspiration au respect de l'Autre comme proche et non comme radicalement étranger,

c'est l'histoire que raconte concrètement l'abolition et l'épisode de 1848 ». On notera la pertinence d'un point de vue qui, loin de lectures unilatéralement réductrices, respecte pleinement, lui, la tension interne de la pensée de Montesquieu et permet par là-même d'en souligner l'actualité dans les conflits communautaires de notre fin de siècle. Il est donc heureux que des textes de *L'Esprit des lois* soient reproduits sur le site internet de l'ACEME (Association pour la compréhension, l'étude et la mémoire de l'esclavage : <http://julienas.ipt.univ-paris8.fr/~aceme/>), comme nous l'apprend enfin Emmanuel Genty dans *Le Monde télévision radio multimedialia* du 27 avril (p. 34). Il est encore plus heureux de constater que la récente entreprise révisionniste où l'extrême-droite française et une certaine extrême-gauche se rejoignaient dans le procès des Lumières et celui d'un Montesquieu supposé esclavagiste n'est décidément plus à la mode.

Six et quatre égalent dix : les références à Montesquieu directement inspirées par les deux anniversaires dont nous venons de parler n'apparaissent cependant que dans un gros cinquième des articles recensés. Ceux-ci s'égrènent en effet tout au long de l'année : trois en janvier et autant en février, cinq en mars, cinq en avril, deux en mai, quatre en juin, un en juillet, trois en septembre, trois en octobre, cinq en novembre, six en décembre. Les pointes sont modestes, mais – sauf au cœur de l'été – la présence est aussi constante qu'elle est discrète : Montesquieu accompagne la vie du journal comme naturellement et sans qu'il soit pour cela besoin d'événements exceptionnels. Ajoutons toutefois, sans surprise, qu'il s'agit, par rapport à l'actualité, d'une présence décalée : on l'observe essentiellement dans les comptes rendus de livres et dans les pages de débats (*Horizons, Point de vue...*), aussi bien sous la plume des journalistes que sous celle de correspondants ou collaborateurs occasionnels. Qu'il s'agisse d'illustrer une idée, de renforcer une argumentation, un souvenir de *L'Esprit des lois* ou des *Lettres persanes*, parfois une note des *Pensées* ou du *Spicilège*, surgit à point, au détour d'un paragraphe ou d'une phrase, pour fournir référence ou caution. Simple coquetterie littéraire dans de nombreux cas où les mêmes choses pourraient être dites sans ces réminiscences ? Simples signes socio-culturels de reconnaissance des membres de la tribu des journalistes du *Monde* et de leurs lecteurs ? Ou bien aussi vivante inspiration venue d'un auteur qui serait resté, ou plutôt redevenu, notre contemporain ? On ne peut en décider avant d'être entré davantage dans le détail des citations ou allusions. Ce qui est sûr d'emblée, c'est que les ouvrages mentionnés relèvent d'une culture sélective : aucune trace ici

des *Romains*, sans doute victimes et de l'usage scolaire qui a été fait des *Considérations* depuis les collèges du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la lecture à contresens qui a transformé en glorification de l'impérialisme un texte qui s'en voulait la dénonciation. Mieux vaut sans doute que ce faux Montesquieu soit oublié : peut-être le vrai réapparaîtra-t-il dans *Le Monde* après la nouvelle édition préparée par la Société Montesquieu et où le texte originel de 1734 va voisiner, selon l'intention première de l'auteur, avec les *Réflexions sur la monarchie universelle*.

Reconnaissons que certaines références sont d'une grande banalité. Quand le nom de Montesquieu surgit aux côtés de celui de Voltaire et de Rousseau, en une «trilogie obligée» (Daniel Couty, à propos du *Dictionnaire européen des Lumières*, dirigé par Michel Delon, 30 janvier, p. 9) on se demande simplement pourquoi la trilogie n'est pas un quatuor : Diderot n'a-t-il pas rejoint ses illustres confrères au Panthéon littéraire depuis au moins deux ou trois décennies ? Le caractère scolaire et un peu archaïque de cette triade est involontairement souligné par Jean-Michel Apathie le 15 décembre (p. 12) dans le portrait qu'il trace de Sylviane Agacinski, même s'il n'est pas indifférent de connaître les origines lycéennes de la vocation philosophique de celle-ci. En soi, faire de Montesquieu l'une des figures emblématiques du XVIII<sup>e</sup> siècle français relève moins d'une culture vivante que d'un automatisme culturel. Les propos de Khieu Sampan rapportés le 31 décembre par Francis Deron (p. 4) – «Le Premier ministre Pol Pot et moi-même, je vous l'assure, sommes profondément imbus de l'esprit français, du siècle des Lumières, de Rousseau, de Montesquieu [...]» – créent cependant quelque malaise. On n'en dira pas autant de l'hommage académique de Marc Fumaroli à Jean-François Revel (12 juin, p. 8), présenté comme l'héritier de «l'humanisme laïc» de Cicéron, de Sénèque, et aussi «de Montesquieu et de Voltaire». On ne sera pas plus troublé de voir rappelé par Jean-Luc Douin (15 mai, p. 29) l'opinion d'Henri Langlois selon laquelle Montesquieu incarnerait avec quelques autres – Voltaire, Louis XIV, Labiche, Feydeau, Satie... – «un esprit spécifiquement français». Sans doute plus originale la tentative de réconciliation entre jansénisme et Lumières du livre de Monique Cottret présenté par Alain Cabantous (25 décembre, p. 23), pour qui ce siècle, «redevable de Montesquieu ou de Rousseau, ne saurait être vraiment étranger à l'héritage chrétien».

Il arrive également que les souvenirs des journalistes ou des auteurs qu'ils citent soient quelque peu approximatifs ou problématiques. Ainsi du propos du grand maître du Grand Orient de France rapporté le 3 février (p. 14) par Alain Faujas : «Nous croyons, avec Montesquieu et

Rousseau, à la démocratie». Mais on a tant fait dire à *L'Esprit des lois* depuis deux cent cinquante ans... Des réflexions discutables peuvent d'ailleurs côtoyer un vrai problème. Le 13 février (p. 13), *Le Monde* publie une diatribe du philosophe Jean-Pierre Cavaillé contre le livre de Roger-Gérard Schwartzenberg, *La Politique mensonge*. Peu importe ici que l'ouvrage soit mauvais et que le critique ait raison de défendre contre lui la réputation de Machiavel. Nous retiendrons seulement de la liste manichéenne des «héros de la politique vérité» ironiquement empruntée par Cavaillé à Schwartzenberg, aux côtés de Platon, Zola, Blum et Mendès France, le jeune Montesquieu «pour son vertueux *Éloge de la sincérité*». On a beaucoup écrit, sans épuiser la question, sur la relation intellectuelle de Montesquieu à Machiavel. À l'époque de l'*Éloge* (1717), texte d'inspiration fénelonienne, il ne le connaissait encore qu'indirectement et sur sa renommée sulfureuse. Même quand il l'aura lu et quand il aura apprécié la force de sa pensée, sera-t-il complètement libéré de la traditionnelle lecture «machiavélique» de l'œuvre du Florentin? Un passage du manuscrit de *L'Esprit des lois* qui parle de son «délire» et lui reproche de confondre monarchie et despotisme laisse la question indécise, puisque précisément ce passage, s'il a été écrit, n'a pas été retenu dans la version envoyée à l'imprimeur genevois (voir toutefois dans celle-ci XXIX, 19). Au reste c'est un grand sujet de réflexion, plutôt complexe, on le sait, pour les penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle que celui des rapports entre politique et vérité: il serait hasardeux de présumer de la réponse que Montesquieu aurait pu faire en 1780 à l'Académie de Berlin pour son concours *Est-il utile de tromper le peuple?* On voit en tout cas que le Montesquieu du *Monde* n'est pas seulement celui des œuvres majeures. C'est peut-être le n<sup>o</sup> 270 des *Pensées* que Robert Solé avait en mémoire lorsque son récit vivant et documenté de l'expédition d'Égypte («Les savants de Bonaparte», 4, «D'une mer à l'autre», 17 juillet, p. 10) mentionnait Montesquieu parmi les promoteurs du percement de l'isthme de Suez: mais, à la vérité, ce fragment ne traite que de la commodité d'une liaison terrestre entre Suez et la mer Rouge, par contraste avec la longueur du détour par le cap de Bonne-Espérance. S'il est vrai que *L'Esprit des lois* reviendra brièvement sur le sujet (XXI, 9, fin), son auteur a suffisamment de titres devant la postérité pour qu'il ne soit pas nécessaire de le transformer en prophète.

Il n'en est pas moins engagé, sinon enrôlé, dans les débats politiques du présent. De manière aussi habituelle que simplificatrice lorsque son autorité est invoquée, avec d'autres, en faveur d'un allègement du pouvoir de l'État (*L'Ambition de la liberté. Manifeste pour l'État libéral*, de Christian Saint-Etienne, d'après le compte rendu, peu enthousiaste, qu'en donne

Yves Mamou, 17 novembre, p. 7). De façon moins attendue quand Alain Etchegoyen et Corinne Lepage, intervenant dans le débat sur le cumul des mandats, considèrent comme corrupteur, après Yves Mény, celui des fonctions nationales et des fonctions locales et rappellent, «pour parler comme Montesquieu», que «la corruption dans la République [...] induit la corruption de la République» (7 décembre, p. 7). L'idée de vertu, privée ou publique, est également au centre des controverses sur l'affaire Clinton qui ont largement éclipsé dans la presse en 1998 le problème précédent, pourtant si vital pour l'avenir de notre démocratie. A l'intention de son «cher Usbek» Alain Rollat s'en prend à l'obsession du sexe du puritanisme américain et emprunte à Montesquieu un ton de véhément persiflage pour railler la nouvelle Inquisition du procureur Starr (23 septembre, p. 34). Mais deux jours plus tôt Jean-François Mattéi lui avait d'avance répondu que l'enjeu n'était pas les fantasmes de Starr ou de Clinton, mais «la disparition de l'espace public dans le champ symbolique du bureau ovale» : car Althusser avait bien lu Montesquieu en écrivant que pour lui la vertu politique suppose «une véritable conversion de l'homme privé dans l'homme public» (21 septembre, p. 14). Starr justifié par *L'Esprit des lois*? Ce n'est pas si simple à en croire Jean-Paul Fitoussi qui s'inquiétait au début du même mois du déséquilibre institutionnel entraîné par la création aux États-Unis du poste de procureur autonome, quitte à écrire en une formule un peu rapide : «L'équilibre des pouvoirs, che à Montesquieu, est un élément constitutif de la démocratie» (1<sup>er</sup> septembre, p. 1). Parler d'États libres serait plus exact, puisqu'il peut y avoir démocratie, selon *L'Esprit des lois*, sans distribution équilibrée des pouvoirs et sans liberté (XI, 4). Mais Fitoussi n'en est pas moins fidèle à Montesquieu en privilégiant pour l'Etat moderne la mécanique institutionnelle plutôt que les passions, bonnes ou vicieuses, de ses dirigeants. En quoi son inspirateur serait plus proche de Spinoza que de Hobbes; c'est en tout cas l'idée que Philippe Simonnot retient le 30 octobre du livre de Christian Lazzeri sur le premier (*Droit, pouvoir et liberté. Spinoza critique de Hobbes*, PUF) : pour Spinoza la conservation de l'Etat (p. 10). Dans le même sens, le compte rendu par Thomas Ferenczi de la *Philosophie de la République* de Blandine Kriegel (Plon) pouvait apparaître le 20 novembre aux lecteurs du *Monde* comme une réplique au point de vue de Bernard Pons publié trois jours auparavant. L'ancien secrétaire général du RPR s'en prenait aux excès du droit dans la société française d'aujourd'hui, que ces excès – signes «d'une société de défiance» et entraves à l'initiative politique – vinsent de Bruxelles, du Conseil constitutionnel ou même du Conseil d'État : «Pourquoi ne pas préférer le bon sens et le pragmatisme?

Dans les définitions de Montesquieu, la République était fondée sur la vertu, non sur la règle » (17 novembre, p. 18). Cette dernière opposition, il est vrai, pouvait paraître quelque peu factice : Montesquieu ne définissait-il pas en réalité la vertu républicaine comme « l'amour des lois et de la patrie » (*EL*, IV, 5) ? Le fond du problème est de savoir d'où vient la loi : de la seule volonté populaire exprimée dans le cadre de l'État-nation ? Telle est sans doute la pensée du souverainiste Bernard Pons ; on peut douter que ce soit sur le sujet le dernier mot de Montesquieu. D'abord parce que l'idée de souveraineté lui est à peu près étrangère, ou que – si l'on tient à la lui prêter – il faut au moins reconnaître avec Blandine Kriegel qu'elle n'a rien chez lui de monolithique, s'accompagnant de l'exigence de « déployer le souverain non dans un seul sujet, mais dans une pluralité de sujets ». Et Ferenczi de préciser, d'après B. Kriegel encore : « ce sera la séparation des pouvoirs, que la France, malgré Montesquieu, n'a jamais vraiment mise en œuvre ». Je suivrais cependant l'un et l'autre moins volontiers lorsqu'ils ajoutent que cette séparation « suppose, contre Montesquieu, une revalorisation de la justice » (20 novembre, p. 1). Pourquoi *contre* ? Je dirais plutôt *au-delà de* Montesquieu, *mais dans la même ligne*. Toutefois ce débat nous éloignerait un peu trop de notre sujet.

Quoi qu'il en soit de ce point particulier, il est clair que le Montesquieu des derniers textes mentionnés n'y a pas seulement un rôle décoratif. Ce n'est pas un ornement, mais un guide ou un partenaire dans la réflexion. Une œuvre vieille de deux cent cinquante ans aide à penser notre présent et aussi, parce que porteuse de valeurs vivantes, notre avenir. C'est le point de vue exprimé le 22 avril par Alain Juppé, avec l'honneur d'un début à la une, dans un article sur l'identité française à l'avènement de l'euro. Plaidant pour une France qui ne soit « ni frileuse, ni protectionniste, ni dirigiste, ni xénophobe », l'ancien Premier ministre écrivait :

C'est ce projet national qu'attendent tant de Français aujourd'hui en plein désarroi. Affirmons donc, à nouveau, ce qu'est pour nous la nation française. C'est d'abord une histoire commune, une langue commune, une culture commune, qui nous font ce que nous sommes. Ce sont ensuite des valeurs communes, conquises au fil des siècles. L'amour de la liberté, en première ligne, qui ne consiste pas, je cite de mémoire Montesquieu, à faire ce qu'on veut, mais à faire ce qu'on doit vouloir. Liberté qui est source de toute initiative, de toute création, de toute entreprise, c'est-à-dire de la richesse collective et des emplois pour tous. Liberté qui est aussi exigence de sécurité, respect des lois, besoin d'ordre et de règles. On sent qu'aujourd'hui les Français aspirent à un nouvel esprit des lois, à un ordre social collectivement consenti.

Passons sur les partis pris ou les arrière-pensées de cette déclaration. Faire voisiner dirigisme et racisme n'est pas innocent et donne une connotation idéologique précise à cette apologie de la liberté. Au reste, le « désarroi »

des Français était-il plus grand au printemps 98 sous Jospin qu'un an plus tôt sous Juppé ? À chacun son opinion. Reste que le maire de Bordeaux, qui connaît bien son Montesquieu, non seulement le cite assez exactement, mais l'interprète de façon équilibrée et plutôt judicieuse : meilleur lecteur, assurément, que Bernard Pons. Et l'on ne saurait contester la sincérité de la conception ouverte qu'il avance ici de la nation. Il s'était déjà exprimé quelques semaines plus tôt sur le sujet, en pleine controverse sur l'élection des présidents de Conseils régionaux (21 mars, p. 6). Rejetant alors avec vigueur le soupçon de préparer en Aquitaine aussi, à l'exemple d'autres régions, une collusion de la droite avec le Front national, il affirmait l'incompatibilité des idées de celui-ci et « de la philosophie libérale, de ce qui fait de nous ce que nous sommes, depuis Montesquieu jusqu'à Raymond Aron, en passant par Tocqueville [...] ».

Montesquieu contre Le Pen : est-ce si étonnant à l'heure où les Français semblent redécouvrir les valeurs universalistes et être moins xénophobes (Gérard Grunberg, *Le Monde*, 15 août 1999, p. 5) ? Ce changement dans l'opinion publique pourrait être l'une des clés du regain d'actualité de quelques grands écrivains-phares de notre passé, le Voltaire du *Traité sur la tolérance* ou le Zola de *J'accuse*. À cela près que Montesquieu conjugue de façon originale – on l'a déjà rappelé – le sens de l'universalité humaine et celui du particulier. Il ne dit pas seulement de l'Autre qu'il est aussi un homme, mais qu'il est homme par son altérité. Fondant en raison le particulier, légitimant la diversité sans perdre de vue l'universel, il incite à une dialectique aussi contraire à l'arrogance hexagonale et occidentale qu'à toutes les formes de communautarisme. On est donc heureux de voir repris une fois de plus, dans un billet d'Alain Rollat, contre toute conception étroite du patriotisme, son précepte « Si je savais une chose utile à ma nation [...] »<sup>2</sup> (17 février, p. 28). Heureux aussi, et à peine surpris, de le rencontrer en fort bonne compagnie dans tel des aphorismes de l'écrivain espagnol anarchisant Manuel Vazquez Montalban publiés à l'occasion d'une manifestation contre le Front national (28 mars, p. 13) : « Dieu est mort, Marx est mort, Montesquieu est mort, mais il ne se trouve personne pour tuer les imbéciles. »

Non, Montesquieu n'est pas mort. On n'est pas étonné de le croiser à l'entrée du Panthéon de Jean-Claude Bonnet, présenté par Michel Contat

2. Voir *Pensées*, n° 350 : « Si je savais une chose utile à ma nation qui fût ruineuse à une autre, je ne la proposerais pas à mon prince [...] », et n° 741 : « Si je savais quelque chose qui me fût utile, et qui fût préjudiciable à ma famille, je la rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose utile à ma famille, et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie [...] ».



(compte rendu de *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Fayard, 13 novembre, p. 7) – bien qu’aucune de nos Républiques successives ne lui ait accordé l’accès de ce temple de l’esprit républicain – avec cet adage si caractéristique d’un humanisme aussi généreux que tranquille : « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie : il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux ». On est plus surpris de le voir même supplanter Voltaire, selon Philippe-Jean Catinchi (13 janvier, p. 8) dans l’inspiration dreyfusarde d’un « aristocrate philanthrope » de la fin du siècle dernier et du début du nôtre, le diplomate Raniero Paulucci di Calboli, une personnalité que les amis de Montesquieu seront reconnaissants au *Monde* d’avoir tirée de l’oubli.

Répétons qu’il faut pourtant résister à la tentation de trop demander à un homme de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui appartient à son époque. Bernard Kapp a raison de rappeler au détour d’une phrase le reproche que lui adressait Helvétius de trop s’occuper de l’existant aux dépens du futur (10 novembre, p. 6). L’imagination de l’écrivain est encore plus éloignée de notre science-fiction, suggère Jacques Badiou (à propos de Pierre Boule, 6 mars, p. 7) que la pensée du philosophe l’était des utopies de la seconde moitié de son siècle. Et peut-être la traduction sarcastique par Burke – « les mouches d’un seul été » – de l’épigraphe de *L’Esprit des lois* que cite Mona Ozouf, dirigée contre les révolutionnaires français, égratigne-t-elle aussi la prétention du grand livre à être un enfant sans mère (19 juin, p. 1). Les lecteurs du *Monde* retiendront en tout cas de Montesquieu une attitude d’esprit qui, devant les habitudes et les préjugés du temps et du pays où l’on vit – « par hasard », précisait-il – assure une pleine liberté de jugement. Il est frappant que d’un bref compte rendu par Philippe-Jean Catinchi de la réédition, en format « poche », des *Civilisations françaises* de Georges Duby et Robert Mandrou, ressorte « la force de sape des critiques d’un Montesquieu » (8 mai, p. 10). Comment ne pas penser à l’ironie décapante des *Lettres persanes* lorsque le nom de leur auteur, associé à celui de Valéry, apparaît dans l’annonce d’une autre réédition, celle de *Variété I et II* (4 décembre, p. 12) ? La formule même de 1721 ne cesse pas de faire parfois des émules. Ainsi d’un best-seller britannique – *Carton jaune*, de Nick Hornby – qui serait, selon Samuel Blumenfeld, « les *Lettres persanes* du foot »... (8 juin, p. 25). Et voici encore le « cher Usbek » d’Alain Rollat dont la verve généreuse s’exerce au détriment d’un ayatollah agité (29 avril, p. 30), raille, au sujet des SDF, la fausse admiration médiatique pour le « miracle d’Emmaüs » (25 novembre, p. 34), ou épingle une nouvelle dénonciation de la « fracture sociale » par ce « redoutable révolutionnaire » qui s’appelle Jacques Chirac (9 décembre, p. 32).

En 1965, rappelle Rafaele Rivals (23 janvier, p. 14), une nouvelle promotion de l'ENA avait choisi le nom de Montesquieu faute de réussir à se départager entre Jaurès et Richelieu. Simple pis-aller de compromis, suggère l'auteur de l'article. Est-ce bien sûr? L'anecdote intrigue par son ambivalence : il se peut qu'un Montesquieu embaumé dans l'académisme de références rituelles soit apparu comme une valeur de consensus peu susceptible de déranger. Mais il y aurait lieu de méditer sur un double voisinage presque aussi prestigieux, et plus contradictoire encore, que celui des deux précédents associés, Marx et Dieu : le choix des futurs énarques n'était-il pas plutôt un hommage intuitif à une œuvre qui sut si bien unir les contraires, dans un grand écart permanent entre le refus de l'illusion et la volonté de comprendre, l'idéalisme et le pragmatisme, l'exigence de liberté et de justice et le sens de l'État? Nous laisserons nos propres lecteurs en décider.

Ils apprécieront aussi, pour finir, deux images souriantes. La première n'est pas celle du vigneron – présente l'année précédente – mais celle du jardinier si fier de ses pelouses à l'anglaise qu'évoque Emmanuel de Roux dans son compte rendu des *Jardins d'écrivains* de José Cabanis, Georges Herscher et Michel Baridon (26 juin, p. 3). La seconde, plus inattendue, au sujet d'asperges, dans une chronique gastronomique de Jean-Pierre Quelin (10 juin, p. 25) mentionnant Montesquieu, entre autres écrivains, à propos des *Recettes littéraires* d'Armand Malgorn (Mercure de France). Tel secret de sauce hollandaise avait-il échappé au commun des spécialistes du *Spicilège*? Il fallut se reporter, non sans gourmandise, aux six petits volumes mentionnés pour découvrir tout à la fin du sixième, *Cocktails, boissons chaudes et fraîches*, la toute dernière des recettes réunies par l'érudition du gourmet Malgorn : après tant de péchés de bouche – ou, dans le cas des membres de la Société Montesquieu, tant de sérieux et tant de science – une simple tisane purgative. «Prenez trois feuilles d'Aristote en grec, deux feuilles d'un traité de théologie scolastique le plus aigu, comme, par exemple, du subtil Scot, quatre de Paracelse; un d'Avicenne, six d'Averroès; trois de Porphyre; autant de Plotin, autant de Jamblique. Faites infuser le tout pendant vingt-quatre heures, et prenez-en quatre prises par jour...».

Jean EHRARD  
 Université Blaise-Pascal – Clermont 2  
 UMR LIRE, Grenoble 3